



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Relations  
avec les Collectivités  
Territoriales**

### **Arrêté**

portant mise à disposition du public du projet de modifications apportées  
à une installation classée pour la protection de l'environnement

SAS BIODEAC à Loudéac

Le Préfet des Côtes d'Armor

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code de l'environnement, ses annexes et notamment les articles L 123-19-2 et R 181-46 ;

**Vu** le dossier reçu le 21 décembre 2021, portant modification de l'installation de méthanisation exploitée par la SAS BIODEAC, (siège social ZAC des champs de Lescaze 47310 ROQUEFORT.....), située parc d'activité du Dr Etienne - rue de Calouët 22600 Loudéac, autorisée par arrêté préfectoral du 31 mars 2017 ;

**Considérant** que la demande doit être considérée comme une modification non substantielle mais notable avec consultation du public ;

**Sur** proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture des Côtes-d'Armor

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : la demande susvisée présentée par la SAS BIODEAC à Loudéac, est mise à disposition du public pendant 15 jours, du 18 juillet au 1<sup>er</sup> août 2022 inclus, sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse suivante :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Participation-du-public-par-voie-electronique-article-L-123-19-2-du-code-de-l-environnement>

### **Article 2 : Publicité**

Le présent arrêté et l'avis de participation du public par voie électronique seront affichés 8 jours avant la mise à disposition du dossier au public et pendant toute la durée de la participation électronique :

- à la mairie de Loudéac,
- au siège de Loudéac Communauté Bretagne Centre,

Place du général de Gaulle  
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC  
[www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)

[Prefet22](#)

[Prefet22](#)



- sur le site d'exploitation de la SAS Biodéac située parc d'activités du Dr Etienne, rue de Calouët 22600 Loudéac,
- sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susvisée.

### **Article 3 : Modalités de participation du public**

Le public peut formuler ses observations pendant 15 jours, du 18 juillet et jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2022 inclus à l'adresse électronique suivante :

pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires, soit à un refus.

### **Article 4 : Exécution**


La Secrétaire Générale de la préfecture des Côtes d'Armor, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté dont copie sera notifiée à la société SAS BIODEAC ainsi qu'au maire de Loudéac et au président de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

**- 7 JUL. 2022**

Saint-Brieuc, le

**- 7 JUL. 2022**

Pour le préfet et par délégation  
La Secrétaire Générale,

  
Béatrice OBARA